

# **COMMUNE de DOLUS-LE-SEC**

## **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SEANCE du 22 novembre 2021**

L'an deux mil vingt et un, le lundi vingt-deux novembre, à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Dolus-Le-Sec, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Régis GIRARD, Maire.

Date de la convocation 16 novembre 2021 transmise le 16 novembre 2021

PRESENTS : BROSSARD Marie-Pierre, CHAMPIGNY Jean-Louis, DOUCET Nadine, GHESQUIER Bertrand, GIRARD Régis, GREGOIRE Benjamin, LATOUR Benoit, RENAULT Anne-Marie, SAUTER Virginie et ONDET Frédéric.

ABSENTS EXCUSES : CARLIN Adeline, LERSTEAU Mathieu, PELLETIER Corinne et MORICET Sandrine.

Madame Virginie SAUTER a été élue secrétaire de séance

#### **Ordre du jour :**

##### **Points soumis à délibération**

- Aménagement centre bourg : demande de subvention au titre du FDSR
- Communauté de Communes Loches Sud Touraine : groupement de commandes voirie
- Bail boulangerie
- Remboursement frais à une élue
- Budget : décision modificative
- Décisions du Maire

##### **Points non soumis à délibération**

- Terrain pour accueil gens du voyage
- Colis aux personnes âgées
- Cérémonie des vœux
- Questions diverses

#### **Délibération n° 2021-56-7.5**

##### **Objet : Demande de subvention au titre du FDSR - Aménagement centre bourg**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur le Président du Conseil Départemental en date du 12 octobre 2021 confirmant la reconduction du Fonds Départemental de Solidarité Rurale (FDSR) destiné aux communes de moins de 2000 habitants pour l'année 2022. Ce fonds est constitué de deux enveloppes : une enveloppe « socle » (la commune bénéficie de cette enveloppe tous les ans) et une enveloppe projet (2 demandes de subventions sur la durée du mandat).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention au titre du FDSR pour le projet d'aménagement sécurité du bourg comprenant le réaménagement de la place centre bourg (devant la boulangerie) et l'aménagement d'un mini giratoire au carrefour RD 21/RD95.

Monsieur le Maire présente les plans des deux projets d'aménagements et l'estimation financière qui s'élève à la somme de 45.910 € HT. Pour rappel le montant de la maîtrise d'œuvre se monte à 4.990 € HT.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- sollicite de Monsieur le Président du Conseil Départemental une subvention au titre du Fonds Départemental de Solidarité Rurale : enveloppe socle et enveloppe projet pour la réalisation du projet d'aménagement sécurité du bourg comprenant le réaménagement de la place centre bourg et l'aménagement d'un mini giratoire au carrefour RD 21/RD95.
- dit que le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	Subvention sollicitée ou acquise	Montant subventionnable HT	Taux	Recettes
<b>Conseil Départemental FDSR Socle + Projet</b>	<b>Sollicitée</b>	Travaux 45.910,00 € HT Maitrise d'œuvre 4.990,00 € HT <b>50.900,00 € HT</b>	<b>40 %</b>	<b>20.360,00 €</b>
Conseil Départemental Aide au titre des amendes de police	Acquise			9 747.34 €
Fonds propres				20 792.66 €
<b>Total HT</b>		<b>50.900,00 € HT</b>		<b>50.900,00 €</b>

### **Délibération n° 2021-57-5.7**

#### **Objet : Communauté de Communes Loches Sud Touraine : proposition d'adhérer au groupement de commandes voirie composé de 2 prestations / fourniture de matériau et travaux de voirie**

Le Maire expose que, étant donné l'intérêt de regrouper les achats en matière de voirie afin d'obtenir des prix plus compétitifs et de simplifier la procédure pour les communes, la communauté de communes a proposé de créer un groupement de commande pour confier la préparation et la passation des marchés publics aux services de la communauté de communes dans le cadre des articles L.2113-6 et suivants du Code de la commande publique. Ce groupement de commandes a été constitué depuis 2018 et il est proposé de le renouveler. Il serait composé de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine et des communes membres de la communauté de communes qui souhaitent y adhérer.

Le Maire expose que ce groupement de commandes sera constitué pour les travaux de voirie 2022 ainsi que pour les marchés de maîtrise d'œuvre, de fournitures et services liés à la voirie.

Le Maire procède à la lecture du projet de convention constitutive du groupement de commandes annexé à la présente délibération et qui prévoit ses modalités de fonctionnement, notamment que la Communauté de communes soit désignée coordonnateur du groupement et qu'à ce titre, elle se voit confier l'intégralité de la procédure de préparation et de passation des marchés publics, y compris la signature et la notification des marchés. Par contre, chaque adhérent est chargé de l'exécution technique et financière des marchés, chacun exécute les marchés en son nom propre et pour son compte.

Le Maire propose d'adhérer à ce groupement de commande pour 2022 et de l'autoriser à signer la convention.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, - décide d'adhérer au groupement de commandes avec les communes membres de la communauté de communes, ayant pour objet la passation des marchés de travaux de voirie ainsi que les marchés de fournitures et de services liés à la voirie, dans le cadre des articles L.2113-6 et suivants du Code de la commande publique.

- approuve la convention constitutive du groupement de commandes.
- autorise le Maire à signer la convention et les documents afférents permettant de réaliser ce projet.

### **Délibération n° 2021-58-3.3**

#### **Objet : Bail boulangerie**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le bail dérogatoire signé entre la Commune et Monsieur MOREAU Didier, repreneur de la boulangerie, prend fin de plein droit à la date du 09 décembre 2021.

Il fait savoir que Monsieur MOREAU souhaite conclure un bail commercial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte de conclure un bail commercial entre la Commune de Dolus-le-Sec et Monsieur MOREAU Didier à compter du 10 décembre 2021,
- décide de maintenir le montant du loyer commercial mensuel à 335.35 € HT soit 402.42 €,
- charge Monsieur le Maire de faire établir ce document auprès de l'Office Notarial ANGLADA-LOUAULT, Notaires Associés à Loches,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

### **Délibération n° 2021-59-7.10**

#### **Objet : Remboursement de frais à une élue**

Lors du spectacle Nacel du 5 novembre 2021, Madame Nadine Doucet a réglé personnellement les frais pour le repas du soir des artistes pour un montant de 44.50 €. Monsieur le Maire propose de rembourser Madame Doucet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à reverser la somme de 44.50 € à Madame Doucet Nadine.

### **Délibération n° 2021-60-7.1.2**

#### **Objet : Budget : décision modificative n° 4**

Conformément à la législation en vigueur, les prévisions inscrites au budget unique de l'année peuvent être modifiées au cours de l'exercice par l'assemblée délibérante.

Certains crédits étant insuffisants, Monsieur le Maire propose d'apporter les modifications suivantes au budget au titre de la décision modificative n° 4 :

#### **Section de fonctionnement**

##### **Dépenses**

Compte		Montant
6535	Formation des élus	+1 400.00
022	Dépenses imprévues	- 1 400.00

Après en avoir délibéré et considérant que les écritures s'équilibrent, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la délibération modificative n° 4.

### **Délibération n° 2021-61-7.6.4**

#### **Objet : Décision du Maire**

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu les délégations accordées à M. Le Maire,
- Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par le Maire en vertu de cette délégation,

**Le Conseil municipal prend note de la décision du Maire suivante :**

- **Décision 25/2021** : Déclaration d'intention d'aliénation enregistrée en mairie sous le n° 07-2021 adressée par Maître François ANGLADA, notaire à Loches, en vue de la cession d'une propriété sise à Dolus-le-Sec, cadastrée section E 323 et E 426 – 21B et 24, Rue La Fayette, d'une superficie totale de 1a36. Monsieur le Maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption en date du 26 octobre 2021.

### Points non soumis à délibération

- **Aménagement centre bourg**

Suite à la présentation du projet et à la validation de la demande de subvention, Monsieur Benoit LATOUR s'inquiète du rétrécissement de la voie qui risque de poser problème pour le passage des engins agricoles. Le Conseil Municipal propose de revoir le projet en début d'année et de faire une mise en situation sur le terrain.

- **Terrain pour accueil gens du voyage**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Madame la Vice-Présidente de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine en charge des gens du voyage relatif à l'augmentation des installations illicites des gens du voyage sur le territoire et aux capacités d'accueil insuffisantes sur les aires.

Pour mener à bien sa politique d'accueil et d'habitat des gens du voyage, la Communauté de Communes recherche des terrains pour permettre de réaliser des terrains familiaux locatifs, des habitats adaptés, des aires d'accueil et des aires de petit passage.

Le Conseil Municipal souligne que la Commune ne possède pas de terrains pouvant convenir.

- **RGPD**

La commune a adhéré par délibération du 6 septembre 2018 au service commun pour le Règlement Général pour la Protection des Données de la Communauté de Communes. Cette convention était conclue pour une durée de 3 ans jusqu'au 31 décembre.

En 2020, la crise sanitaire a eu un impact direct sur le travail de sensibilisation et de mise en conformité qui n'a que trop peu avancé.

Une nouvelle convention sera proposée pour les années 2022-2024.

Le Conseil Municipal est favorable à renouveler son adhésion.

- **Médecins suspendus**

Suite à la suspension de deux médecins non vaccinés contre la Covid exerçant à Dolus-le-Sec et Chambourg-Sur-Indre et les conséquences sur leur patientèle, M. le Maire a participé à une table ronde le 19 novembre réunissant Mme Métadier, députée de la 3<sup>ème</sup> circonscription d'Indre-et-Loire, M. Louault, sénateur, M. le Maire de Chambourg, M. le Docteur Lebeau, Président de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé du Sud Lochois (CPTS), M. Beulé, directeur du CPTS, Mme Scally Scanzi, directrice départementale de l'ARS et M. Lugnot, Directeur du cabinet de l'Ars.

Cette réunion a permis de faire un point de la situation et d'envisager plusieurs pistes qui vont être étudiées. Une nouvelle réunion est prévue dans les 15 jours.

- **Colis aux personnes âgées**

Le repas des aînés étant annulé, un colis garni sera remis aux administrés de plus de 70 ans. Réunion de préparation le lundi 6 décembre à 18h30.

- **Cérémonie des vœux**

Elle aura lieu le vendredi 14 janvier 2022 à 19 h à la salle des fêtes sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire.

- **Projet lotissement**

Monsieur Jean-Louis CHAMPIGNY indique avoir relancé plusieurs promoteurs pour le projet de lotissement.

- **Réunion Conseil**

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 16 décembre 2021 à 20 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.